RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: E555770B-5D40-45F2-96D7-457F8A7C0FB7

EXPERTISE AUDIT STRATEGIE CONSULTANT

EXAS CONSULTANT

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

AU CAPITAL DE 400 000 EUROS

SIÈGE SOCIAL : ACTIPARC – RUE DU PRESSOIR

64140 BILLERE

341 418 580 RCS PAU

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 18 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

et le dix-huit mars, à neuf heures,

Les associés de la Société se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée individuellement le 4 mars 2025 par le Président.

Le commissaire aux comptes, la société AUDIT AQUITAINE EXPERTISES, a été valablement convoqué. Il est absent et excusé.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les associés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Didier CAZENAVE, cogérant de la Société EXAS FINANCE, Président.

Monsieur Christophe CAILLABET est désigné comme secrétaire de séance.

Sont présents à l'Assemblée :

1	**EXAS FINANCE** Rue du Pressoir Actiparc 64140 BILLERE	1 094 Actions « O » en PP	50,32 %
2	**Monsieur Didier CAZENAVE** 5 Impasse des Tourterelles 64230 LESCAR	849 Actions « O » en PP	39,05 %
3	**Monsieur Christophe CAILLABET** 1 Impasse Lemoine 64530 PONTACQ	2 Actions « O » en PP	0,09 %
4	**Monsieur Benoît LOUBON** 2 Impasse Saint Laurent 64140 BILLERE	1 Action « O » en PP	0.04 %
5	**CHRISTINE GOYHENEIX EXPERTISE & CONSEIL** [redacted]	136 Actions « O » en PP	6,25 %

TC CG VP CC DC BL

Docusign Envelope ID: E555770B-5D40-45F2-96D7-457F8A7C0FB7

6	**SASU HOLDING VPEC INVEST** 102, Route d'Angos 64450 NAVAILLES-ANGOS	46 Actions « P » en PP	2,25 %
7	**SASU TICA CONSEILS** 3, Rue du Pressoir Zone Actiparc 64140 BILLERE	46 Actions « P » en PP	2,25 %
	TOTAL	2 174 Pleine Propriété Dont 2082 actions « O » et 92 actions « P »	100 %

Le Président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que tous les associés, représentant 2 174 actions sur les 2 174 actions composant le capital social, sont présents.

Il est ici précisé, conformément à l'article 23 "Décisions collectives" des statuts que :

A titre ordinaire, les associés titulaires d'actions de catégorie "O" sont seuls compétents pour les décisions relatives à la nomination des Administrateurs.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le Président :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes ;
- la feuille de présence ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- le rapport du Président sur l'ordre du jour,
- la liste des Associés.

Le Président déclare que les documents et renseignements visés par les dispositions légales et réglementaires ont été tenus à la disposition des associés au siège social durant les 15 jours qui ont précédé la présente Assemblée.

Il déclare en outre que le rapport du Président a été déposé au siège social quinze (15) jours francs avant la date de l'Assemblée et communiqué aux associés dans le même délai et en annexe des lettres de convocation.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Dont acte,

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **NOMINATION DE MADAME VALÉRIE PARADIS-CAMI ET MONSIEUR THIBAULT CAILLABET EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ.**
- **POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS LÉGALES.**

Docusign Envelope ID: E555770B-5D40-45F2-96D7-457F8A7C0FB7

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs du projet des résolutions présentées.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉSOLUTION - NOMINATION DE MADAME VALÉRIE PARADIS-CAMI ET MONSIEUR THIBAULT CAILLABET EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR DE LA SOCIÉTÉ

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité d'Administrateurs de la Société à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

- **Madame Valérie PARADIS CAMI**,
  Née le [redacted] à [redacted]
  De nationalité [redacted]
  Demeurant [redacted]

ET

- **Monsieur Thibault CAILLABET**,
  Né le [redacted] à [redacted]
  De nationalité [redacted]
  Demeurant [redacted]

Madame Valérie PARADIS-CAMI et Monsieur Thibault CAILLABET déclarent accepter les mandats d'Administrateurs de la Société qui viennent de leur être confiés et précisent qu'aucune incompatibilité ne les empêchent d'exercer cette fonction.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des Associés titulaires d'actions « O ».

DEUXIEME RÉSOLUTION - POUVOIRS

L'Assemblée Générale décide de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations aux fins d'accomplissement des formalités légales auprès de l'INPI et du Greffe du Tribunal de commerce de [redacted]

Elle donne également tous pouvoirs au porteur de copies et à Monsieur Didier CAZENAVE, pour aviser le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables et des Commissaires aux comptes des modifications intervenues dans le cadre des résolutions qui précèdent.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

***

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10H00.

TC CG VP CC DC BL

Docusign Envelope ID: E555770B-5D40-45F2-96D7-457F8A7C0FB7

De tout ce qui précède, il a été d servir et valoir ce que de droit par tous les Associés.



Signé le 19/03/2025

Le Président EXAS FINANCE
Représenté par Monsieur Didier CAZENAVE



Signé le 19/03/2025

Didier CAZENAV



Signé le 19/03/2025

La Société CGEC
Représentée par Madame Chr



Signé le 19/03/2025



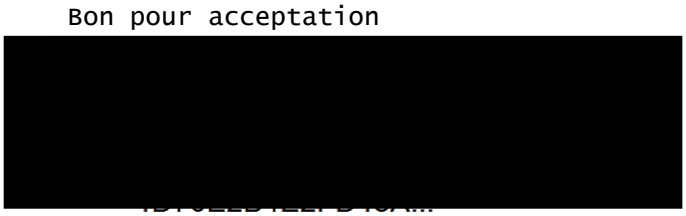
Signé le 19/03/2025

SASU TICA CONSEILS
Représentée par Monsieur Thibault CAILLABET

SASU HOLDING VPEC INVEST
Représentée par Madame Valérie PARADIS-CAMI

(Bon pour acceptation du mandat d'Administrateur)

Bon pour acceptation



Signé le 19/03/2025

Bon pour acceptation



Signé le 19/03/2025